

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL de PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - F. PIBAROT - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. LAMBERT - D. BERNARDIN - A. BUIL - J.-P. FIORA - C. CUENI - J.-E. RUBIO - D. LAGRIFFOUL - C. BOUCHE

Mandats : V. BAUDE-TOUSSAINT à L. MOULARD - G. CAVAILLÉ à G. LAMBERT - E. TOURRETTE à C. BASTIER

Absents excusés : B. GRYNFELTT - A. HERNANDEZ - A. VAL - I. BUFFET-PICHON

M. le Maire ouvre la séance et indique qu'il s'agit du dernier conseil municipal du mandat, précisant qu'il ne se représentera pas. Constatant une présence du public plus importante qu'à l'accoutumée, M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Il rappelle que le public n'est pas autorisé à prendre part aux débats.

M. le Maire tient à remercier Mme L. MOULARD pour toutes ces années durant lesquelles elle a assuré la fonction de secrétaire de séance.

*Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.*

### I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2026

M. le Maire revient sur la demande de modifications, transmise par mail, par Mme D. LAGRIFFOUL.

Mme D. LAGRIFFOUL indique juste avoir adressé un courriel à l'ensemble des élus afin d'exprimer le sentiment d'avoir été attaquée lors du dernier conseil municipal.

M. le Maire précise qu'il réagissait à un interview par M. F. GARNIER pour rectifier de nombreuses erreurs.

M. le Maire indique avoir simplement demandé à Mme D. LAGRIFFOUL de transmettre ces éléments à M. F. GARNIER.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS intervient au sujet de la demande d'ajout formulée par Mme D. LAGRIFFOUL concernant le chiffrage de la TLPE. Elle précise qu'il s'agit d'une facturation portant sur deux années et non d'un oubli.

*Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : Mme C. CUENI- 1 vote contre : Mme D. LAGRIFFOUL)*

### II. Budget Annexe Photovoltaïque - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS introduit la présentation des délibérations budgétaires.

Mme C. CUENI s'interroge sur le fait de voter le budget à ce stade, alors que les années précédentes, il était voté autour du 14 avril. Elle ne comprend pas pourquoi ce vote intervient maintenant, en fin de mandat, et exprime sa surprise que l'équipe sortante prenne des décisions importantes avant l'arrivée de la future municipalité.

M. le Maire explique que ce vote est essentiel pour assurer le bon fonctionnement des services.

Mme C. CUENI rappelle qu'il était possible de voter jusqu'au 30 avril cette année électorale.

M. le Maire précise que chaque année, des ajustements par le biais de décisions modificatives sont pratiqués, ce que pourra faire la prochaine municipalité.

Mme V. FRYDER-AMEE indique que reporter le vote à la date limite représenterait une difficulté supplémentaire pour les services, soulignant qu'il est important de penser au bon fonctionnement des services et au travail des agents.

M. C. VISTE rappelle les difficultés rencontrées en 2008, lorsqu'il avait fallu élaborer un budget en à peine un mois après les élections.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise qu'il s'agit d'un acte de bienveillance envers la future équipe municipale et que cette démarche est recommandée par la Perception. Elle souligne que l'élaboration du budget est un travail complexe réalisé avec l'ensemble des services.

Elle rappelle également qu'un budget est vivant tout au long de l'année et que certaines dépenses, comme celles liées à l'extension de l'école maternelle Jean Moulin, doivent être poursuivies. Elle insiste sur l'importance de voter les investissements afin d'assurer la continuité des projets en cours.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et informe le Conseil Municipal de la panne nationale survenue début février affectant la DGFIP. Le Compte Financier Unique (CFU), document unique remplaçant le compte administratif et le compte de gestion, n'a pas pu être validé par le Trésor public avant le délai minimal de cinq jours précédant la séance du Conseil municipal.

En effet, seul un CFU provisoire a été reçu hier et confirme les résultats constatés.

Afin de pallier cette situation, il sera procédé au vote d'un résultat de reprise anticipé pour l'exercice 2025. Le vote du résultat définitif interviendra ultérieurement, après celui du CFU.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS rappelle que le ROB a été voté lors du Conseil municipal du 10 février dernier et qu'une commission des finances s'est tenue le 25 février, avec un avis favorable concernant le vote du budget annexe et principal.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise que le budget annexe photovoltaïque est soumis à la TVA et qu'aucun impôt n'est à payer en raison du faible niveau des recettes et de la production.

Elle indique que, si le Compte Financier Unique 2025 faisait apparaître un écart avec le montant repris par anticipation, le Conseil municipal procédera à la régularisation lors de la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du CFU, comme précisé dans la délibération. Le Conseil municipal décide de reprendre par anticipation le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, arrêté à - 4 870,36 €. Il est décidé d'inscrire ce déficit en dépense de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : - 4 870,36 €
- Affectation en dépense de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 4 870,36 €

*Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : Mme C. CUENI)*

### III. Budget Annexe Photovoltaïque - Vote du budget 2026

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que le budget prévoit un report des dépenses de fonctionnement, avec peu de charges d'exploitation.

Elle précise que les dépenses d'investissement s'élèvent à 90 333,56 € et sont équilibrées en recettes et que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 40 000 € et sont également équilibrées en recettes. Le total du budget s'élève à 130 333,56 €.

Pour la section d'exploitation :

- Dépenses prévues : 40 000 € dont :

Crédits à voter pour les dépenses : 35 129,64 €

« Résultat de fonctionnement reporté 002 » : 4 870,36 €

- Recettes prévues : 40 000 €

Pour la section d'investissement :

- Crédits à voter pour les dépenses : 90 333,56 €

- Recettes prévues : 90 333,56 €

Crédits à voter pour les recettes : 19 781 €

« Solde d'exécution reporté 001 » : 70 552,56 €

*Le point III est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : Mme C. CUENI)*

### IV. Budget Principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse.

Elle indique que les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de fonctionnement estimé à 339 912,72 €.

Le total du résultat cumulé s'élève à 450 680,47 €.

Concernant la section investissement :

- Le montant des restes à réaliser en recettes à reporter sur l'exercice 2026 s'élève à 541 014,40 €.
- Le montant des restes à réaliser en dépenses à reporter sur l'exercice 2026 s'élève à 492 743,97 €.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise que l'autofinancement est assuré par les résultats de la commune.

*Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : Mme C. CUENI)*

### V. Budget Principal - Vote du Budget 2026

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et rappelle les orientations budgétaires adoptées en février 2026 lors du vote du ROB :

- Prioriser l'accueil et le service rendu.
- Maintenir le taux de fiscalité directe à l'identique des années précédentes.
- Renforcer les efforts en matière de gestion : optimisation du coût des prestations, des contrats, des fluides, choix du mode de gestion offrant le meilleur compromis entre le coût et la performance.
- Optimiser les charges de personnel : réfléchir à une meilleure gestion des effectifs pour limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement.
- Réduire les charges générales : renégociation des contrats de services et d'entretien pour générer des économies.
- Maintenir les recettes des services (tarification des services publics, optimisation des locations d'infrastructures communales, etc.).
- Améliorer l'épargne brute pour anticiper les futurs besoins d'investissement.
- Mieux exploiter les subventions et aides externes : maximiser les financements disponibles pour limiter l'effort budgétaire communal.

Elle indique que la loi de finances impose des contraintes croissantes pour les communes. Il n'y a pas de restrictions particulières, mais il est prévu de conserver le niveau des dotations à l'identique dans le budget 2026, en l'absence de notification officielle des recettes fiscales.

M. le Maire souligne que les marges de manœuvre des communes deviennent de plus en plus restreintes.

M. le Maire rappelle que la stagnation des dotations, combinée à l'augmentation des dépenses, rend la situation financière inconfortable et il regrette que l'État en supprimant la taxe d'habitation n'ait pas mis en place un dispositif qui compense la perte de recettes surtout quand il y a une dynamique de constructions. Il indique que la seule chance pour la commune c'est de faire partie des communes que l'on dit "pauvres", ce qui a permis de bénéficier d'une clé de répartition favorable.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS explique que la gestion des finances communales est complexe dans un environnement de plus en plus contraint.

Elle précise que la fiscalité représente 55 % du budget 2026 et souligne la nécessité de faire preuve de prudence dans l'établissement du budget. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 6 144 000 €.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivants :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général (achat de fluides, contrats de maintenance et d'entretien, etc.) : 24 % du budget, avec une augmentation modérée de 2 % par rapport au réalisé 2025.
- Chapitre 012 - Charges de personnel : 52 % du budget, avec une augmentation maîtrisée de + 1,01 %, soit + 103 000 € par rapport au réalisé 2025.
- Intégration de la subvention au CCAS pour un montant de 300 000 €. Le budget du CCAS a été voté le 2 février 2026 en conseil d'administration.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 212 937,02 €.

Concernant les recettes d'investissement, celles-ci proviennent pour l'essentiel de subventions liées à l'extension de l'école maternelle Jean Moulin.

Mme N. ABBAL indique que cette extension devrait être inaugurée fin mars ou début avril. D'autres subventions concernent notamment le Pont de la Thongue, le Plan Local de Déplacement, l'OAP Secteur Nord ainsi que le PPI Bâtiments.

Les subventions à recevoir pour 2026 d'environ 1 000 000 € financent environ 55 % du budget d'investissement. Les dépenses d'investissement s'inscrivent dans la continuité du développement de la commune.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS précise que le budget a été consolidé à partir des besoins exprimés par les différents services. Le travail de recueil des besoins budgétaires a débuté en décembre, avec une étude et une planification des besoins dans le temps. Elle souligne que les services sont de plus en plus impliqués dans le processus budgétaire et les remercie pour le travail accompli.

Un achat de terrain d'un montant de 220 000 € est inscrit au budget 2026. Il correspond à la procédure d'expropriation engagée pour la création d'un parking en face du cimetière vieux.

M. le Maire précise que cette procédure, engagée depuis plusieurs années, devrait aboutir en 2026.

Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS indique également qu'un emprunt prévisionnel d'équilibre figure au budget, mais qu'il ne s'agit ni d'un emprunt contracté ni d'une ligne de trésorerie.

Pour conclure, Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour le travail accompli durant ce mandat.

M. le Maire remercie à son tour Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS pour son investissement dans la gestion des finances de la commune tout au long de ces années.

*Le point V est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : Mme C. CUENI)*

#### VI. ZAC « BEL-AMI » - Partie Secteur « La Fournière » - Rétrocession des voiries et équipements publics

Mme N. ABBAL donne lecture de la note explicative de synthèse. Elle précise qu'il s'agit d'une partie du secteur « La Fournière » ayant subi des détériorations. Elle indique également avoir fait retirer de cette rétrocession la partie de la voie « Bel Ami ».

*Le point VI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

M. le Maire remercie Mme N. ABBAL pour le suivi rigoureux de ce dossier.

#### VII. Aménagement du parvis du collège - Demandes de subvention

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Il expose les difficultés de stationnement et de gestion des flux de véhicules devant le collège. Plusieurs réunions préparatoires ont été organisées, notamment avec la principale du collège, les CPE, le Département et Hérault Transport. Entre 4 et 5 bus sont concernés par ces problématiques de circulation.

M. le Maire explique que le cahier des charges vise à sécuriser les abords de l'établissement en rationalisant les flux et en créant des espaces de stationnement. M. le Maire souligne l'existence actuelle d'un stationnement anarchique et indique que le projet doit permettre de satisfaire l'ensemble des acteurs concernés.

Il précise également que certains éléments financiers doivent être rectifiés dans la délibération soumise au vote. Les demandes de subventions doivent en effet être établies au plus près du coût prévisionnel. M. le Maire précise que la réception du chiffrage affiné a eu lieu ce jour faisant suite à la réunion des partenaires du 9 février dernier. M. le Maire précise que le nouveau plan de financement prévisionnel prévoit une participation de 50 % de la CABM, 20% de l'Etat (DETR) et 10 % du Département et un autofinancement communal à hauteur de 20 %.

M. le Maire indique qu'une expérimentation a été menée sur une durée de six mois, sans aménagement matériel au sol. Celle-ci consistait notamment à organiser le stationnement des bus rue Belbezeth, le long de l'ancienne fabrique, avec la mise en place d'un sens interdit sur un court tronçon de voie. Il précise qu'un travail pédagogique ainsi qu'une présence policière sont nécessaires pour accompagner ces mesures.

M. C. BOUCHE indique que cette organisation engendre des difficultés pour les habitants du quartier et regrette de devoir effectuer un détour plus important pour accéder à son domicile.

M. le Maire répond que les mesures prises ne pourront pas satisfaire l'ensemble des usagers, mais qu'il est nécessaire d'agir afin de limiter les comportements dangereux aux abords du collège, notamment pour la sécurité des enfants.

M. C. BOUCHE précise que de nombreux parents stationnent de manière anarchique à proximité du collège.

M. le Maire indique qu'il est prévu de créer six à sept places de stationnement, dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite et une destinée au bus ULIS. Il ajoute que l'intervention de la police municipale sera nécessaire afin de rappeler les règles de stationnement et de circulation.

*Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### VIII. Travaux de réhabilitation de la crèche Los Pichonets - Demandes de subvention

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Il indique que la réhabilitation concernera principalement le mur de soutènement séparant l'EHPAD de la crèche, qui présente des fissures dues au gonflement des argiles. Il précise qu'une expertise vient d'être rendue et préconise des travaux à réaliser pour stabiliser l'ouvrage. De nouveaux éléments de chiffrage ont été transmis dans la matinée, à l'issue de la réunion tenue le lundi précédent. La délibération devra donc être mise à jour en conséquence. M. le Maire souligne que le choix de la solution technique aura une incidence sur le coût de l'opération. Il indique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pourrait intervenir à hauteur de 50 % pour le financement de ce projet, tandis que la DETR pourrait être sollicitée à hauteur de 30 %. M. le Maire rappelle enfin que l'entretien du patrimoine communal constitue une priorité pour la municipalité.

*Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

#### IX. Vidéoprotection de la voie publique - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la délinquance - Appel à projets DEPSA 2026

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse. Il indique qu'il s'agit d'acquérir de nouvelles caméras pour les intersections où elles font actuellement défaut. La subvention est demandée au titre du FIPD et de la CABM. Le coût estimatif de l'opération est de 22 000 €.

M. C. BASTIER précise que la gendarmerie sollicite régulièrement la police municipale afin de visionner les images issues de ces caméras. Cela permet notamment de tracer les véhicules délictueux qui circulent parfois d'une commune à l'autre.

*Le point IX est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

#### X. Équipement de vidéophones pour les écoles - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la délinquance - Appel à projets FIPD 2026 - Sécurisation des établissements scolaires

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que l'installation de vidéophones concerne les deux écoles afin de prévenir les intrusions : deux vidéophones seront installés à l'école Jules Ferry (entrée du bureau de la scolarité et entrée des accueils périscolaires) et un à l'école Jean Moulin.

M. le Maire précise que ces installations faciliteront l'accueil des parents et seront également utiles à l'agent en charge du service Enfance et Jeunesse, qui sera désormais basé à l'école Jules Ferry. Le système permettra de visualiser les images sur écran (tablette, téléphone ou ordinateur), facilitant ainsi la mobilité des agents. Il rappelle que cette mesure est nécessaire pour sécuriser les entrées et sorties des élèves et du personnel.

*Le point X est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

#### XI. Attribution de subventions 2026 aux associations

M. C. BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse. Il indique que la majorité des associations a sollicité des subventions nettement plus élevées que les années précédentes. À titre d'exemple, le club de rugby demande une augmentation de plus de 13 000 € et la MJC de plus de 6 000 €.

M. C. BASTIER demande à Mme C. CUENI, présidente de la MJC, si l'augmentation du montant demandé est liée à la célébration des 80 ans de l'association.

Mme C. CUENI répond qu'il aurait été nécessaire d'étudier le dossier et les documents présentés afin de comprendre le montant sollicité cette année.

M. A. BUIL exprime son désaccord quant à l'attribution des subventions, estimant que certaines associations ne sont pas récompensées à la hauteur de leur investissement.

M. le Maire rappelle que les installations nécessaires aux nombreuses associations sportives représentent un coût important pour la commune. Il souligne que la commune peut être fière de disposer d'un large éventail de disciplines sportives, regroupant environ 1 800 licenciés. Il indique qu'il ne faut pas oublier le coût des équipements, il donne l'exemple du club de rugby qui a sollicité la ville de Béziers pour jouer sur un terrain ne pouvant utiliser celui de Servian. Il a reçu un devis pour 2h d'utilisation de plus de 600 € (éclairage, personnel, vestiaire...). Il fait remarquer que la commune de Servian met à disposition des associations des locaux et tous les aménagements gratuitement.

M. A. BUIL demande pour quelle raison le Comité de Jumelage ne perçoit pas de subvention. M. le Maire répond que la commune aide le Comité pour des besoins identifiés.

M. le Maire précise également qu'une subvention exceptionnelle, pourra faire l'objet d'une future délibération au bénéfice de l'association « La Musica » dans le cadre du jumelage, pour un déplacement à Bad Wimpfen. Il s'agit d'une action ponctuelle qui dynamise le jumelage.

M. le Maire rappelle enfin que la commune peut être fière de son tissu associatif dynamique.

*Le point XI est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal. (1 abstention : A. BUIL)*

*20 votants sur 23 pour ce point : Mme C. CUENI et Mme D. LAGRIFFOUL impliquées dans des associations concernées, ne prennent pas part au vote. M. C. BOUCHE est absent de la salle au moment du vote.*

#### XII. Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2026

Mme V. FRYDER-AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse. Elle indique qu'une baisse de 100 000 € de la subvention est prévue pour l'année 2026 par rapport à 2025.

Elle précise que cette diminution est rendue possible grâce à une bonne gestion du taux d'occupation de la crèche, au départ à la retraite d'un agent de catégorie A, dont les missions seront mutualisées avec le service des ressources humaines de la mairie, ainsi qu'au transfert de l'Espace Jeunesse intervenu en 2023.

Mme V. FRYDER-AMÉE rappelle que l'EHPAD ne bénéficie pas de cette subvention, son budget étant distinct. Elle précise que la répartition du budget du CCAS s'établit comme suit : environ 70 % pour la crèche, 17 % pour l'assistante sociale et 9 % pour les services.

Mme V. FRYDER-AMÉE remercie M. le Maire et l'ensemble des élus pour le travail mené collectivement.

M. le Maire félicite en retour Mme V. FRYDER-AMÉE pour le travail accompli dans ses fonctions de première adjointe.

*Le point XII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

#### XIII. Compte-rendu de la délégation L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

N°	Date	Objet
DC2026-005	11/02/2026	ACQUISITION LOGICIEL GESTION DES PLANNINGS
DC2026-006	11/02/2026	CONTROLE TECHNIQUE ET VÉRIFICATION PÉRIODIQUE ASCENSEUR
DC2026-007	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 11 - VIP PLUS - AVENANT 2
DC2026-008	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 7 - MEDITRAG - AVENANT 2
DC2026-009	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 3 - SBC - AVENANT 3
DC2026-010	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 3 - FABRILIS - AVENANT 1
DC2026-011	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 8 - TECHNIC SOL - AVENANT 2
DC2026-012	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - MAITRISE D'ŒUVRE GROUPEMENT NICOLAS ANDRÉ - AVENANT 4

#### EURECIA - Logiciel de gestion des plannings

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un outil nécessaire qui facilitera la gestion des ressources humaines, notamment pour l'organisation des plannings des agents annualisés.

#### Avenants extension école maternelle Jean Moulin

M. le Maire félicite Mme N. ABBAL pour la gestion rigoureuse des avenants relatifs à ce projet.

#### Vérification période ascenseur

Mme D. LAGRIFFOUL demande s'il est possible de remettre en fonctionnement le monte-charge de la salle Molière.

#### XIV. Questions diverses

Elections municipales - 15 mars 2026

M. le Maire informe le Conseil municipal que la première séance d'installation du nouveau Conseil municipal se tiendra le samedi 21 mars à 11 heures pour permettre au plus grand nombre d'y assister. La Parenthèse pourrait être adaptée.

La convocation sera adressée dès le lundi suivant les élections. Le lieu de la séance reste à déterminer avec la liste qui obtiendra la majorité.

M. le Maire appelle les élus et le personnel communal à se mobiliser pour assurer la gestion des bureaux de vote lors des élections municipales prévues le **dimanche 15 mars 2026**.

#### Boulevard de la Lène - Poteau électrique

Mme C. CUENI signale qu'un poteau est endommagé et que des fils téléphoniques bloquent la rue. Elle demande dans quels délais l'intervention est prévue.

M. C. BASTIER indique qu'une intervention de la société Orange est prévue aux alentours du 13 mars.

M. le Maire précise que les problèmes liés à ces fils téléphoniques sont récurrents et font l'objet d'une demande d'intervention par l'opérateur Orange depuis plus d'un an.

#### Rue du Commerce - échafaudage non adapté

Mme C. CUENI signale que la route est coupée en raison d'un échafaudage inadapté.

La police municipale a indiqué à Mme C. CUENI qu'un arrêté a été pris pour encadrer ces travaux.

Mme C. CUENI rappelle qu'il existe des échafaudages spécifiques conçus pour ce type de travaux.

#### Remerciements

M. le Maire souhaite remercier l'ensemble des conseillers municipaux et tient particulièrement à saluer ceux qui l'ont accompagné à ses côtés au cours des 18 dernières années.

Il souligne que le temps nécessaire pour faire aboutir certains dossiers peut être long, en raison de la lenteur administrative, et que le classement de l'église avec un périmètre ABF constitue une contrainte importante pour certains projets d'urbanisme. Il précise que l'exercice du pouvoir administratif peut parfois contrarier des décisions politiques.

M. le Maire rappelle que la municipalité a toujours eu à cœur de veiller à l'équité et à l'optimisation des bases fiscales. Il exprime son souci constant que Servian ne devienne une ville-dortoir et perde son identité et son dynamisme. Il insiste sur l'importance de maintenir et de créer des emplois localement, grâce au développement de Super U, de l'Espace 99 et de la zone de la Baume, rappelant que 30 % des actifs travaillent à Servian.

M. le Maire souligne l'importance d'un développement harmonieux pour garantir la qualité de vie dans la commune, se félicitant que Servian soit la commune où il fait le mieux vivre dans l'Agglomération, ce dont il se dit particulièrement fier.

Il indique que l'article du bulletin municipal "Ils ont misé sur Servian" le démontre. Il précise que le local de l'ancien bureau de tabac en cœur de ville va être repris et devenir un magasin de vêtements de seconde main.

La séance est levée à 20h45.

Christophe THOMAS  
Maire



Lyliane MOULARD  
Secrétaire de séance